

Lettres Patentes

165

89. 02^o

Qui enjoignent de baisser ceualler dedemy
Carra de Loy les deniers d'or alés en .1.

Du 13: Juin 1351.

Jean par la grace de Dieu Roy de
France: a nos amez et feaux liez
generaux et haistres de nos
Monnoyes: Salut et dilection.
Comme nous vous ayons ordonne
et vous mandé par nos lettres
Ouvertes que vous eussiez
donner Creue par toutes nos
Monnoyes de dix huit sols
neuf deniers tournois et touz
marc d'or fin qui sera
apporté en juelle, outre le
prix que nous y donnons
apresent. et depuis nos amez
et feaux tresoriers nous
ont certifié que pour plus

abondamment ouverts et nous
estonnoyent, afin que plus
grande quantité de vieux Tor
soit apporté en celle la loy,
et nos vieux Tor a l'esu que
nous faisons faire apres
soit abaisée et avalé de
Carac de loy: nous en Considerant
a ce que nous pouvons avoir
affaire pour cause de nos
guerres, et pour la defensioz
de nostre Royaume vous
mandons Commandons, et a
Chacun de vous que la loy
a la quelle vous faites faire
nos vieux Deniers Tor a l'esu
vous faites apres baiffer
et avaler de demy Carac de
Loy, et quant vous verrez que

bon et profitable vous semblera
 de plus icelle loy a baillé et
 anallée et la faire sans autre
 mandement attendre baillé et
 anallée d'oyz autre demy Parol
 de loy, et ce faire a vous et a
 Chacun de vous donner
 pouvoir autorité et mandement
 especial par la teneur de
 ces presentes. Donné a Paris
 le Treisieme jour de juing l'anz
 de grace 1351. ainsi signé par
 le Roy en son Conseil y Symon.